

Règlement intérieur de Cogito RDC

Espace Coworking, salles de réunion et bureau de réception

Préambule

Cogito vise à favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat sur le Pays Fléchois. Cogito est un outil collectif qui vise à faciliter l'innovation, l'entrepreneuriat et les synergies. Cogito vous soutient dans vos entreprises afin de construire ensemble une communauté pour l'avenir du Pays fléchois.

Le règlement s'applique à tous les utilisateurs de l'espace qui s'engagent à leur réservation ou inscription à accepter les conditions du présent règlement. Tous les utilisateurs de Cogito sont donc tenus de respecter ce règlement. En cas de non-respect de ce règlement, Cogito se réserve le droit d'exclure l'utilisateur de l'espace. Nous créons ensemble cet espace et en tant qu'utilisateur, vous êtes donc invité à commenter ce règlement intérieur afin de faire évoluer nos pratiques. Chacun est invité à se considérer comme contributeur et non comme client.

Conditions d'utilisation de l'Espace Coworking

Horaires d'ouverture

Cogito est ouvert au public ainsi que sa porte d'entrée principale du :

- Lundi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Mardi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Mercredi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Jeudi 8h30-12h00 13h30-17h30
- Vendredi 8h30-12h00 13h30-17h30

Néanmoins, l'espace Coworking est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Pendant sa présence et, en dehors des heures d'ouverture de Cogito citées ci-dessus, l'utilisateur pourra rester, **sous sa propre responsabilité**, au sein de l'espace Coworking et ses locaux communs et veiller à maintenir les portes d'entrée verrouillées pour éviter toute entrée intempestive de personne étrangère.

Pour toute urgence, en dehors des horaires d'ouverture du bureau d'accueil ou du service Action économique 02 43 48 66 11, vous pouvez contacter le 06 47 47 36 91 et laisser un message ou un sms en cas de non réponse.

Le public

L'espace Coworking accueille :

- des porteurs de projets, personnes physiques, qui travaillent à concevoir, étudier et valider leur business plan,
- les entrepreneurs (indépendants, jeunes entrepreneurs...),
- les travailleurs nomades (commerciaux, télétravailleurs, cadres de passage...),
- les étudiants en études supérieurs.

Conditions d'accès à l'espace Coworking

Tout utilisateur doit payer son accès au plan de travail à la demi-journée, journée ou abonnement annuel avant d'utiliser l'espace. Les sommes dues ne sont pas remboursables.

Tout utilisateur doit remplir certaines conditions :

- Il doit être majeur ;
- Il doit présenter sa carte d'identité ou passeport pour copie ;
- Il doit pouvoir justifier d'une assurance de responsabilité civile ;
- Il doit prendre connaissance du règlement intérieur, le signer valant engagement à le respecter.

Tarifs

Les tarifs sont annexés au présent règlement.

Réservation

L'espace Coworking met à disposition de chaque utilisateur un bureau en openspace et un coin café. L'utilisateur doit réserver sa place selon ses besoins (une ou plusieurs fois par semaine, par mois).

Cogito 1 rue Nicolas-Appert 72200 La Flèche 02 43 48 66 11 contact@cogito-lafleche.com

Siège : Communauté de communes du Pays fléchois Centre administratif Jean Virlogeux 72200 La Flèche

Règlement intérieur Cogito RDC v. 05/04/2024

Page 1/5



Toutes les réservations se font au bureau d'accueil, par téléphone au 02 43 48 66 11 ou par email action-economique@cc-paysflechois.fr. Un outil de réservation en ligne par Cosoft est en cours d'installation sur le site www.cogito-lafleche.fr.

Conditions d'utilisation des salles de réunion et bureau de réception

Horaires d'ouverture

Les salles de réunion et bureau de réception sont accessibles du lundi au vendredi sur réservation.

Le public

Les salles de réunion et bureau de réception accueillent :

- les entrepreneurs,
- les entreprises pour des formations, réception, clients, fournisseurs, relations inter-sites...,
- les partenaires de la création, du développement, de la formation,
- les associations d'entreprise locales.

Condition d'accès aux salles de réunion et bureau de réception

Tout utilisateur (personne physique ou morale) doit payer son accès à la salle de réunion ou au bureau de réception avant d'utiliser l'espace et les équipements (paperboard, écran, vidéoprojecteur, visio conférence, TBI). Les sommes dues ne sont pas remboursables.

Le responsable de la location pour le compte de l'utilisateur (personne physique ou morale) doit remplir certaines conditions :

- Il doit être majeur ;
- Il doit présenter sa carte d'identité ou passeport pour copie ;
- Il doit fournir le numéro de Siret, coordonnées de l'entreprise s'il agit pour le compte d'une entreprise;
- Il doit pouvoir justifier d'une assurance de responsabilité civile ;
- Il doit prendre connaissance du règlement intérieur, le signer valant engagement à le respecter et à le faire respecter à ses invités.

Tarifs

Les tarifs sont annexés au présent règlement.

Réservation

Les salles de réunion ou bureau de réception peuvent être louées et sont soumises à réservation. Des pauses-café peuvent être organisées sur réservation au moins 48h avant la date de location. En cas de souhait de plateaux repas, l'équipe de Cogito pourra donner les coordonnées des fournisseurs.

Toutes les réservations se font au bureau d'accueil, par téléphone au 02 43 48 66 11 ou par email action-economique@cc-paysflechois.fr. Un outil de réservation en ligne par Cosoft est en cours d'installation sur le site www.cogito-lafleche.fr.

Utilisation des parties communes

Respect des locaux

Cogito est un espace de travail partagé entre les utilisateurs. Par conséquent, les utilisateurs sont responsables et sont tenus de **respecter les lieux** et de maintenir les locaux dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé. Cela sous-entend : nettoyer après soi, fermer les fenêtres à son départ, éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce, ne pas surchauffer les pièces, ranger et remettre les objets ou équipements à leur place initiale.

Cafétéria, sanitaires et salles de réunion

Chaque utilisateur devra s'assurer de l'état correct des matériels et locaux communs après son utilisation, afin qu'ils restent en bon état de fonctionnement et de propreté.

Un espace « Cafétéria » et son équipement (micro-ondes, réfrigérateur, tables et chaises, rangements) sont mis à disposition des utilisateurs de Cogito. Chacun veillera à la bonne utilisation et au respect du matériel utilisé, au maintien de la propreté de cet espace, à l'accès libre.

Presse

Presse régionale, revues spécialisées, autres ouvrages sont disponibles pour la consultation dans l'espace de coworking au rez-de-chaussée. Ces documents sont propriété de la Communauté de communes du Pays fléchois. Par conséquent, il n'est pas possible de les emporter chez soi ; par respect pour tous, veuillez à les remettre en place après lecture.

Communication et Droit à l'image

Dans le cadre de nos activités, l'équipe de Cogito, le service Communication de la Communauté de Communes du Pays fléchois ou des journalistes peuvent être amenés à venir à Cogito, réaliser un article et faire des photos... Dans ce cadre, l'utilisateur est libre ou non d'accepter de figurer sur les supports de communication ou reportages : dans le cas contraire, il conviendra de le spécifier au préalable auprès de l'équipe de Cogito. Dans le cas où l'utilisateur est mineur, une autorisation d'utilisation du droit à l'image sera sollicitée auprès de son responsable légal.

Ménage

L'entretien des espaces communs, sanitaires est assuré quotidiennement par la Communauté de Communes. Il est demandé aux occupants de respecter la propreté des lieux.

Respect d'autrui

L'espace Cogito est un lieu d'échange et de partage, chacun est tenu de **respecter autrui**, ses convictions et ses idées. Chacun doit respecter la vie privée des autres utilisateurs et entretenir des bonnes relations avec les autres membres. Le comportement des utilisateurs d'e-campus ne **doit, en aucun cas, porter préjudice au déroulement des activités** se déroulant au sein de l'espace Cogito.

Sécurité

La Communauté de Communes est déchargée de toute responsabilité concernant des actes de vols ou de dégradation par des tiers dans l'enceinte de Cogito. Chaque utilisateur est responsable de son matériel et de ses effets personnels (des casiers à code sont fournis à cet effet). L'espace Cogito ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

En cas d'épidémie, l'utilisateur doit appliquer les protocoles sanitaires en vigueur fixés au niveau de la collectivité ou au niveau national.

Sécurité incendie

Le bâtiment comporte, pour les parties communes, les équipements sécurité incendie conformes à la législation. Des contrôles de bon fonctionnement de ces équipements sont réalisés régulièrement.

En cas d'incendie, les consignes de sécurité incendie affichées dans le bâtiment sont applicables. Le plan d'évacuation de l'immeuble est affiché dans toutes les circulations et locaux communs. En cas d'incendie, il convient à l'utilisateur de cesser toute activité, de rejoindre les points de rassemblements extérieurs et de se conformer aux instructions données par les chargés d'évacuation.

Dispositions générales

Activités sonores

L'ensemble de Cogito, dont les salles de réunion, bureau de réception, hall, espace Coworking, e-campus forme un lieu de partage et de convivialité mais c'est également un lieu de travail, le besoin de silence des travailleurs doit être respecté. Afin de respecter chaque visiteur, il conviendra à chacun de prendre des dispositions pour limiter le niveau sonore. Coupez le son de vos appareils (ordinateurs, téléphones) et utilisez un casque ou écouteur pour écouter de la musique ou des vidéos ou formations.

Les visioconférences sont possibles dans l'espace « Visio » dédié : l'utilisateur se doit d'avertir l'équipe de sa présence dans cette salle.

L'usage du téléphone est autorisé dans les locaux. Pour les appels au sein de l'espace e-campus, l'utilisateur privilégiera les appels hors de l'espace au sein du coin téléphone permettant de passer des appels plus librement tout en mesurant le volume de sa voix afin de ne pas déranger les autres utilisateurs de Cogito.

Tenue et comportement

Chaque utilisateur est invité à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct auprès des autres utilisateurs de l'espace.

Respect des locaux

Cogito est un espace de travail partagé entre les utilisateurs. Par conséquent, les utilisateurs sont responsables et sont tenus de **respecter les lieux** et de maintenir les locaux dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé. Cela sous-entend : nettoyer après soi, fermer les fenêtres à son départ, éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce, ne pas surchauffer les pièces, ranger et remettre les objets ou équipements à leur place initial.

Respect d'autrui

L'espace Cogito est un lieu d'échange et de partage entre utilisateurs, chacun est tenu de **respecter autrui** et ses convictions et idées. Chacun doit respecter la vie privée des autres utilisateurs et entretenir des bonnes relations avec les autres membres.

Repas

Vous êtes bien sûr autorisé à emmener votre repas à Cogito. Pour déjeuner tranquillement, vous pouvez vous rendre dans la cafétéria.

Ordinateurs portables et autres matériels

L'espace ne fournit pas d'ordinateurs portables mais propose des doubles écrans dans l'espace de coworking. Chaque utilisateur doit **amener son propre ordinateur ou tablette** et l'emporter avec lui à son départ. Il est **responsable de son matériel et de ses effets personnels** (des casiers à code sont fournis à cet effet), l'espace Cogito ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

Connexion et utilisation du wifi

L'espace Cogito fournit un accès wifi nominatif. L'utilisation du wifi est comprise dans l'abonnement, elle est illimitée durant les heures d'ouverture de l'espace. Cependant, elle est soumise à **l'acceptation des règles et lois en vigueur**.

L'utilisateur s'engage à utiliser le service wifi conformément à la loi. Il ne doit pas utiliser le service à des fins illégales : téléchargements de fichiers illégaux, mise en ligne de contenus ou d'informations illégaux (toutes informations, textes, images, messages, vidéos ayant un caractère violent, raciste, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant, pornographique ou pédophilique, et/ou portant atteinte à l'intégrité des utilisateurs).

Il s'engage également à **respecter la législation sur les données personnelles** et les traitements automatisés d'informations ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en violation de ces législations.

Dans le cadre de l'utilisation du service wifi, il est interdit de récolter toutes informations de tiers sans leur consentement, de diffamer ou menacer une personne, de tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service ou un fichier, de diffuser des éléments protégés par la propriété intellectuelle sans avoir les autorisations requises, d'adresser tout courrier quelle que soit sa forme comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires ou illicites, de transmettre un virus ou tout autre programme nuisible aux tiers.

L'utilisateur doit vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs et anti-virus lui permettant d'utiliser pleinement ce service. Il est seul **responsable de la sécurité de ses équipements**. L'espace ne peut être tenu de responsable en cas de préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service wifi.

L'espace informe les utilisateurs du service que les dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion.

L'espace pourra suspendre temporairement ou définitivement le service wifi en cas de non respect de ces règles sans que l'utilisateur ne puisse prétendre à une indemnisation ou réparation.

Connexion à l'imprimante et utilisation

Des impressions sont possibles. Le paiement des impressions se fera via l'outil de réservation Cosoft. Les impressions sont possibles en A3 et A4, en noir et blanc et couleur.

Fumeurs

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est **interdit de fumer dans l'espace**. Les mégots doivent être mis à la poubelle proprement ou dans le cendrier prévu à cet effet à l'extérieur.

Alcool

Il est strictement interdit **de pénétrer dans l'espace en état d'ébriété et d'introduire des boissons alcoolisées** au sein des locaux.

Animaux

Seuls les animaux accompagnants des personnes à mobilité réduite sont acceptés.

Stationnement

Des aires de stationnement sont délimitées dans le périmètre du bâtiment. Le stationnement des véhicules en dehors de ces emplacements est strictement interdit (ainsi que l'occupation illicite des parkings privés des entreprises et commerces situés autour de Cogito) car il constitue une gêne pour les livraisons et les clients. Des emplacements réservés aux personnes handicapées sont matérialisés sur les parkings. Les occupants devront respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

L'équipe de Cogito est présente pour indiquer quels sont les stationnements à privilégier lors de votre venue.

Entretien extérieur

Les utilisateurs respecteront les pelouses, plantations et espaces de parking et utiliseront poubelle/cendrier extérieurs.

Les animations

La participation aux animations proposée à Cogito par le service Action économique de la Communauté de communes du Pays fléchois est généralement gratuite pour les membres de Cogito. Une inscription préalable est tout de même nécessaire afin de prévoir le nombre de participants. Certaines animations pourront être payantes. Pour ceux souhaitant organiser des animations, des formations ou des événements liés au domaine du numérique ou de l'entrepreneuriat, nous sommes ouverts à toute proposition. L'organisation d'un événement doit être planifiée (réservation des lieux pour les dates prévues, thématique abordée, nombre d'intervenants, préparation, etc.). De plus, l'organisation d'un événement est soumise au respect des locaux et du matériel (nettoyage, gestion des déchets si besoin, etc.)

Responsabilités et assurances

Chacun est responsable de ses actes et de son matériel. A ce titre, il devra répondre des éventuels accidents, casse ou tout dommage de son fait tel que définis par les articles 1382, 1383 et 1384 du Code Civil. Chacun doit s'assurer en conséquence. Il en est de même pour les éventuels accidents corporels qu'il pourrait subir ou causer. La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile. Chacun doit être en mesure de justifier de sa couverture par toutes les assurances nécessaires : responsabilité civile et complémentaire santé et a conscience qu'à défaut d'assurance souscrite, il devra assumer sur ses propres deniers la réparation des préjudices causés ou subis. La Communauté de Communes du Pays Fléchois ne saurait en aucun cas être recherché en responsabilité pour quelque motif que ce soit.

En conclusion, Cogito est un espace à vocation professionnelle. Les membres du service action économique de la Communauté de Communes du Pays Fléchois mettent tout en œuvre pour faciliter l'usage des équipements et espaces mis à disposition et la sécurité des personnes, toutefois, il est entendu que toute personne ayant accepté le présent règlement intérieur assume ses propres responsabilités et est seul juge de ses actions. En conséquence, la Communauté de Communes du Pays fléchois ne peut en aucun cas être tenu responsable de quelque dommage que ce soit.

Le Règlement entre en application le 5 avril 2024,

Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une bonne compréhension et m'engage à le respecter et à le faire respecter à mes invités.

A La Flèche, le

Nom et prénom de l'utilisateur :

Fonction :

Nom de l'entreprise :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

